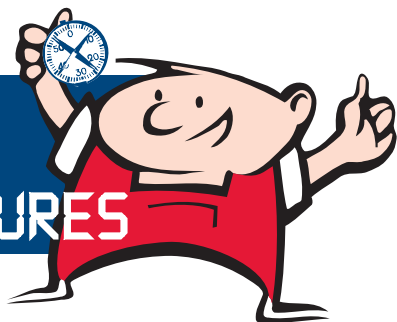


Service

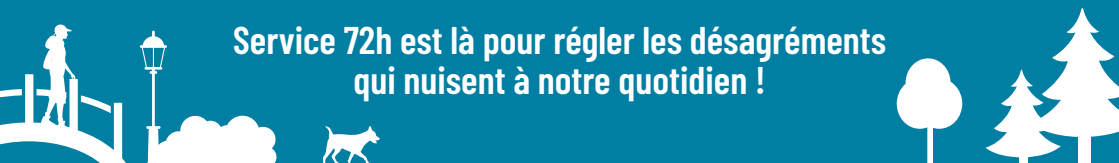
72 HEURES



PRÉSERVONS NOS ESPACES PUBLICS

Propreté • Voirie • Éclairage public • Espaces verts • Police municipale • Pistes et sentiers • Régie des eaux

Service 72h est là pour régler les désagréments qui nuisent à notre quotidien !



Ampoule de lampadaire défectueuse,
panneau de signalisation endommagé,
trou dans la chaussée...

Service 72h

N° vert 0800 34 55 10
72h@chamonix.fr

Service 72h et son numéro d'appel unique ont été créés par la mairie de Chamonix-Mont-Blanc pour vous permettre de signaler tout type d'anomalie constatée sur le domaine public et nécessitant une intervention rapide



> COMMENT ÇA MARCHE ?

Simple, rapide, efficace, le service 72h s'articule autour d'un centre d'appel ouvert 5 jours sur 7, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Écrivez à l'adresse mail 72h@chamonix.fr ou composez le n° vert 0800 34 55 10 en transmettant les renseignements à l'opératrice et recevez une réponse dans les 72h.

Renseignements à transmettre :

- vos coordonnées,
- l'identification et la nature de la requête,
- une photo,
- la localisation précise.

Ces informations sont saisies et transmises au service responsable. Une équipe se rend alors sur place pour évaluer le problème et décider de l'intervention, afin de vous donner une réponse dans un délai de 72h. Une réponse par courrier vous est systématiquement adressée, vous précisant :

- intervention réalisée,
- intervention programmée,
- intervention refusée et pourquoi,
- demande étudiée,
- demande transmise à une structure extérieure.



PROPRETÉ

- Salissure importante des trottoirs
- Déjection canine sur l'espace public
- Tag sur un mobilier urbain ou l'espace public
- Carburant liquide ou dangereux sur la chaussée
- Enlèvement de débris suite à un accident de la circulation
- Débris de verre
- Sable ou gravier sur la chaussée
- Sac à déchet éventré sur un trottoir
- Poubelle débordante
- Dépôt sauvage d'encombrant sur l'espace public
- Dysfonctionnement des WC publics
- Moloks

Pour tout renseignement concernant la collecte des ordures ménagères ou le fonctionnement des déchetteries, contactez Chamonix Propreté au 04 50 53 41 94.



VOIRIE

- Chaussée ou trottoir détérioré
- Trottoir ou chaussée glissant ou mal déneigé
- Borne ou barrière métallique accidentée
- Mobilier urbain dégradé
- Végétation gênante pour la visibilité
- Signalisation verticale ou horizontale (détérioré, descellé, accidenté, manquant)
- Grille d'eau pluviale bouchée
- Plaque de voirie descellée



ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Lampe grillée
- Acte de vandalisme sur une borne d'éclairage
- Mat d'éclairage public dangereux ou accidenté



ESPACES VERTS

- Arbre dangereux
- Branche cassée ou tombée
- Bac à fleur renversé ou déplacé,
- massif de fleurs dégradé ou arraché
- Aire de jeux (dont les bancs dans les aires de jeux)



POLICE MUNICIPALE

- Stationnement gênant
- Véhicules tampons
- Incivilités



PISTES ET SENTIERS

- Entretien des sentiers (branche, passerelle, signalisation sentier...)



RÉGIE DES EAUX

- Bouches à clé et tampons d'assainissement / branchements particuliers

Dans le cas où l'appel téléphonique ou le mail ne relève pas du service 72h, l'opératrice informe le demandeur et l'oriente vers les services municipaux chargés de l'instruction. Si votre demande n'entre pas dans le champ de compétences de la ville, cela vous sera aussi précisé.